



## Evacuation d'eaux pluviales dans le jardin

Par **Soubi**, le **10/03/2016** à **11:41**

Bonjour,

J'achète un appartement avec jardin en VEFA au sein d'un copropriété.

L'appartement est situé au rez-de-chaussée. La résidence est en R+1.

Il y a une évacuation de toiture-terrasse qui tombe directement dans mon jardin. Même quand il ne pleut plus cela continue de goutter.

Je pense que je vais perdre 2 m<sup>2</sup> de mon futur jardin car le terrain sera inondé mais cela je ne peux pas le prouver le jardin n'étant pas fini.

Je compte faire un recommandé au promoteur. **Quel article de loi je peux invoquer ?**

Si rien n'est fait avant la livraison j'ai peur que les travaux modificatif incombe à la copropriété et donc au final c'est quand même moi qui vais payer.